- CA



PMO-100

Version Date de révision: 2.0

2022-09-19

Date de dernière parution: 2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021-

10-19

Date d'impression:

2022-09-20

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit PMO-100

No. d'article 340493

Autres moyens d'identification

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur Klüber Lubrication NA LP

> 9010 County Road 2120 Tyler, Texas 75707

USA

Phone: +1 903 534-8021 Fax: +1 903 581-4376

32 Industrial Drive Londonderry, NH 03053

USA

Phone: +1 603 647-4104 Fax: +1 603 647-4106

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: mcm@us.kluber.com

Material Compliance Management

Numéro d'appel d'urgence : +1-517-545-7070 NCEC

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Huile de graissage

Restrictions d'utilisation Réservé aux utilisateurs professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





- CA



PMO-100

Version Date de révision:

2.0 2022-09-19

Date de dernière parution: 2021-10-19

Date de la première version publiée: 2021-

Date d'impression: 2022-09-20

10-19

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Susceptible de nuire à la fertilité.

Conseils de prudence : Prévention:

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un

médecin.

Stockage:

Garder sous clef.

Elimination:

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination

des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Huile minérale.

Polymère huile ester

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synon yme	NoCAS	Concentration (% w/w)
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée	64742-54-7	Secret commercial** (>= 60 _ < 80 *)
benzénamine, N- phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	N-phényl-, produits de	68411-46-1	Secret commercial** (>= 0.1 - < 1 *)





PMO-100

Date de révision: Version 2.0

Date de dernière parution: 2021-10-19 2022-09-19 Date de la première version publiée: 2021Date d'impression: 2022-09-20

10-19

triméthyl-2,4,4 pentène

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation Appeler un médecin.

Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes

persistent, requérir une assistance médicale.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou

d'arrêt respiratoire.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation

se manifestent, consulter un médecin.

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec

beaucoup d' eau.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 10 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Amener la victime à l'air libre. En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir.

Se rincer la bouche à l'eau.

Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Pas d'information disponible. Aucun(e) à notre connaissance.

Avis aux médecins Pas d'information disponible.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Procédure standard pour feux d'origine chimique. Information supplémentaire

Équipements de protection En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

^{**} Voir la Section 15 pour des renseignements concernant le CCRMD.



PMO-100

Version Date de révision: 2.0

2022-09-19

Date de dernière parution: 2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021-

10-19

Date d'impression: 2022-09-20

particuliers des pompiers

autonome.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des

problèmes de santé.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les

égouts ou les cours d'eau.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Eviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau. Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Conditions de stockage sures

Conserver dans le conteneur d'origine.

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Stocker en tenant compte des législations nationales

spécifiques.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle





PMO-100

Version Date de révision: 2.0 2022-09-19

Date de dernière parution: 2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021Date d'impression: 2022-09-20

10-19

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	TWA (Brouillard)	5 mg/m3	CA AB OEL (2009-04-30)
		STEL (Brouillard)	10 mg/m3	CA AB OEL (2009-04-30)
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL (2012-11-28)
		VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL (2012-11-28)
		TWA (Brouillard)	1 mg/m3	CA BC OEL (2012-04-20)
		TWA (Brouillard)	1 mg/m3	CA BC OEL (2021-01-04)
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH (2013-03-01)

Mesures d'ordre technique

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point

d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Filtre de type : Filtre de type A-P

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 10 min Indice de protection : Classe 1

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et

doit donc être mesuré dans chaque cas.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du

corps

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et

les spécificités du poste de travail.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en

fonction de la concentration et de la quantité de la substance

dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau

exposée soigneusement après manipulation.

- CA



PMO-100

Version 2.0

Date de révision: 2022-09-19

Date de dernière parution: 2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021-

10-19

Date d'impression: 2022-09-20

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : orange

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 225 °C

Méthode: coupelle ouverte

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : < 0.001 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0.870 (20 °C)

Substance de référence: Eau

La valeur est calculée.



PMO-100

Version 2.0

Date de révision: 2022-09-19

Date de dernière parution: 2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021-

10-19

Date d'impression: 2022-09-20

10-13

Masse volumique apparente :

Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

Donnée non disponible

Température de décomposition

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 100 mm2/s (40 °C)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Point de sublimation : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de dangers particuliers à signaler.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Pas de conditions à remarquer spécialement.

Matières incompatibles : Pas de matières à signaler spécialement.

Produits de décomposition

dangereux

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

- CA



PMO-100

Version Date de révision: 2.0 2022-09-19

Date de dernière parution: 2021-10-19
Date de la première version publiée: 2021-

Date d'impression: 2022-09-20

10-19

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.53 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

- CA



PMO-100

Version Date de révision: Date de dernière parution: 2021-10-19 Date d'impression: 2.0 2022-09-19 Date de la première version publiée: 2021- 2022-09-20

10-19

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux Evaluation : Pas d'irritation des yeux Méthode : OCDE ligne directrice 405

BPL : oui

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux Evaluation : Pas d'irritation des yeux Méthode : OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL : oui

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Espèce : Cochon d'Inde

- CA



PMO-100

Version Date de révision: 2.0

2022-09-19

Date de dernière parution: 2021-10-19

Date de la première version publiée: 2021-

Date d'impression: 2022-09-20

10-19

Evaluation N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode OCDE ligne directrice 406

Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit:

Remarques Donnée non disponible

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le

développement du fœtus

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Toxicité pour la reproduction : - Fertilité -

- Evaluation Pas toxique pour la reproduction

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Toxicité pour la reproduction : - Fertilité -

- Evaluation Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

fertilité, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

- CA



PMO-100

Version Date de révision: 2.0

2022-09-19

Date de dernière parution: 2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021-

Date d'impression: 2022-09-20

10-19

Toxicité par aspiration

Produit:

Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

L'information fournie est basée sur les données des Remarques

composants et de la toxicologie de produits similaires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes Remarques: Donnée non disponible

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui







PMO-100

Date de révision: Version 2.0

2022-09-19

Date de dernière parution: 2021-10-19

Date de la première version publiée: 2021-

Date d'impression: 2022-09-20

10-19

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 51 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Remarques: Donnée non disponible

Elimination physico-chimique: Remarques: Donnée non disponible

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Biodégradabilité aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: Pas rapidement biodégradable

Biodégradation: 3 %

- CA



PMO-100

Version Date de révision: 2.0

2022-09-19

Date de dernière parution: 2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021-

10-19

Date d'impression: 2022-09-20

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: oui

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Biodégradabilité aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: Pas rapidement biodégradable

Biodégradation: 1 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: oui

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance

considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique

Ce mélange ne contient aucune substance considérée

comme étant particulièrement persistante ou particulièrement

bio-accumulable (vPvB).

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: > 2

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: > 5

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments

environnementaux

Remarques: Donnée non disponible

- CA



PMO-100

Version Date de révision: 2.0

2022-09-19

Date de dernière parution: 2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021-

10-19

Date d'impression: 2022-09-20

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Pas d'information écologique disponible.

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

: Substance VPVB non classée Substance PBT non classée

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Emballages contaminés Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés

doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés

conformément à la réglementation locale.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil **IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable



PMO-100

Version Date de révision: 2.0

Date de dernière parution: 2021-10-19 2022-09-19 Date de la première version publiée: 2021Date d'impression: 2022-09-20

10-19

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

NPRI Composants : diphénylamineHydrogène sulfuré

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail CA AB OEL

(tableau 2 : VLE)

CA BC OEL Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail,

Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des

contaminants de l'air

ACGIH / TWA 8 heures, moyenne pondérée dans le temps Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA AB OEL / TWA CA AB OEL / STEL Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA Moyenne pondérée dans le temps de 8 h CA QC OEL / VEMP Valeur d'exposition movenne pondérée CA QC OEL / VECD Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %: ERG -Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. -Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le



PMO-100

Version Date de révision: 2.0 2022-09-19

Date de dernière parution: 2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021Date d'impression: 2022-09-20

10-19

développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 2022-09-19 Format de la date : mm/jj/aaaa

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine. Les informations qu'elle contient ne peuvent être reproduites ou modifiées sans notre consentement écrit explicite. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, nous mettons à la disposition de ses clients nos fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. Nous n'assumons aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures con naissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel. L'existence d'une fiche de données de sécurité pour une juridiction particulière ne signifie pas nécessairement que l'importation ou l'utilisation dans cette juridiction est légalement autorisée. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur commercial compétent ou au partenaire commercial agréé.